

**Investir pour la petite enfance,
c'est investir pour la société de demain !**

La politique familiale se définit comme l'ensemble des institutions et des mesures ayant pour objectif de soutenir et de promouvoir la famille. Elle doit permettre de concilier activité professionnelle et vie familiale. Ce qui implique un partage des responsabilités à l'intérieur comme à l'extérieur de la cellule familiale.

Les crèches et les garderies remplissent cette fonction. Elles sont le plus souvent destinées aux parents qui exercent une activité professionnelle pour leur permettre un équilibre harmonieux entre vie professionnelle et vie privée. Elles constituent de plus des alternatives au placement chez une assistante parentale (maman de jour), en participant de manière active à la socialisation du jeune enfant.

Le nouveau tarif des crèches, décidé par le Gouvernement et applicable sur l'ensemble du territoire jurassien a pour but notamment une uniformisation des tarifs pour une égalité de traitement entre les parents. Ainsi, la concurrence entre les lieux d'accueil de la petite enfance sera diminuée. Il aura fallu de nombreuses années avant que le canton prenne conscience de la nécessité de développer les structures d'accueil. Ainsi, le besoin en investissements est aujourd'hui relativement élevé. Nous sommes conscients que de telles infrastructures ont un coût pour l'Etat et pour les communes. Toutefois, il est nécessaire de poursuivre leur développement et de permettre de manière indirecte, aux femmes particulièrement, de poursuivre une activité professionnelle. Ce développement constitue aussi une mesure d'attractivité de notre canton. Si nous voulons attirer de nouveaux habitants, de nouvelles industries, nous nous devons d'investir dans ce domaine. Selon une étude réalisée il y a deux ans, chaque franc investi dans une crèche rapporte plus du double. De plus, une offre bien étoffée en places d'accueil aura un avantage, celui de permettre à un des conjoints d'exercer sa profession dans de très bonnes conditions, et implicitement celui de pousser à la décision de déménager ou à celle d'implanter une entreprise (Source : Rapport sur la croissance du département fédéral de l'économie, 2002).

La nouvelle tarification proposée par le Gouvernement ne va pas tout à fait dans le sens d'une vraie politique familiale. Si ce nouveau tarif prévoit un soutien évident aux familles à faible revenu, il n'en va pas de même pour la classe moyenne qui est fortement pénalisée dès le moment où les deux conjoints ont une activité. Ce tarif pousse les parents à faire un choix : retirer leurs enfants de la crèche ou recourir à une autre solution, (maman de jour, fille au pair, garde au « noir », ...). Cette nouvelle tarification entraîne ainsi pour de nombreuses familles une situation délicate qu'il convient de corriger. Nous sommes persuadés que le Gouvernement est sensible à cette situation.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Gouvernement de proposer une modification de la législation en lien avec la tarification des crèches afin de la rendre socialement acceptable pour les familles jurassiennes.

Delémont, le 21 novembre 2007

Pour le Groupe socialiste :

M. Lorenz

Maria Lorenzo-Fleury

King
han
h
Sam
Quarant
A. G.
Watz
[Signature]
Couissard
Reymond